RÈGLEMENT

BOURSE CHARLES FOIX

Édition 2020

©2020- Silver Valley - Tous droits réservés

Comité des partenaires Bourse Charles Foix 2020

Bourse
CHARLES FOIX

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU COMITE DES PARTENAIRES
Silver Valley
La Bourse Charles Foix
Le Comité des Partenaires

MODALITÉS DES CANDIDATURES
Article 1 : Critères d'éligibilité
Article 2 : Procédure d'inscription

SÉLECTION DES CANDIDATS
Article 3 : Composition du jury
Article 4 : Critères d'évaluation

REMISE DE LA BOURSE CHARLES FOIX
Article 5 : Montant de la bourse
Article 6 : Organisation de la remise

SUIVI DES LAURÉATS
Article 7 : Engagement du lauréat
Article 8 : Engagement du Comité des Partenaires
Article 9 : Modalités de versement
Article 10 : Condition du suivi du lauréat

CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION
Article 11 : Protection intellectuelle
Article 12 : Confidentialité
Article 13 : Communication

DISPOSITION LÉGALE
Article 14 : Cas d'annulation du bénéfice de la Bourse Charles Foix

CONTACT SILVER VALLEY

PRÉSENTATION DU COMITÉ DES PARTENAIRES

Silver Valley

Silver Valley est une association loi 1901 à but non lucratif, domiciliée au 54 rue Molière 94200 Ivry-sur-Seine.

Silver Valley a pour finalité d'accélérer l'innovation sous toutes ses formes en réponse à des usages non satisfaits des seniors actifs ou retraités (autonomes, fragilisés ou dépendants) et de leurs aidants (familiaux ou professionnels). En effet, les innovations prennent diverses formes : innovation dans le produit (performances accrues d'un détecteur de chute), de processus (optimisation du paiement en ligne des courses), sous forme de service (formation continue pour les retraités non compétents en informatique), dans l'usage du produit ou du service (téléphone simplifié), d'organisation (un nouveau canal de distribution), nouvelle organisation industrielle pour la production, nouveau modèle économique (location des produits de téléassistance). Pour ce faire, le cluster a mis en place une offre de services décomposée en six grandes missions de soutien :

> à la connaissance des mutations sociétales ;
> à l'invention des offres de demain ;
> à l'accompagnement des innovations ;
> au financement des projets ;
> à la distribution des produits et services ;
> à la valorisation de l'expertise et du silver-territoire ;

En termes d'actions concrètes, l'offre de services de Silver Valley comprend des temps forts de découverte, de formation, d'accompagnement, de collaboration, de rencontre et d'entraide entre les membres de l'écosystème.

La Bourse Charles Foix finance depuis 17 ans des projets d'innovation de la filière Silver économie. Plus de 1 000 000 d'euros ont été investis dans le développement (économique et social) de 50 projets d'innovation ayant créés une centaine d'emplois en Île-de-France. L'ensemble de ces lauréats est représenté par l'intermédiaire du Club des entrepreneurs de la Bourse Charles Foix.

La Bourse Charles Foix

La Bourse Charles Foix est une action qui vise à inciter et à soutenir des projets innovants portés par des porteurs de projet (entrepreneur). Ces projets d'innovation doivent démontrer qu'ils améliorent la qualité de vie des seniors afin de préserver leur autonomie, de poursuivre une participation sociale et de réaliser leurs activités de la vie quotidienne sans obstacles.

Elle a également pour objectif de renforcer et valoriser les liens entre les partenaires de la recherche, de l'innovation, du monde économique et social et d'accélérer ainsi la mise à disposition de produits et services innovants répondant à la fois aux besoins du senior et de ses aidants (familiaux ou professionnels). Silver Valley a développé une procédure de sélection des dossiers de candidature unique en France avec des experts des marchés de la filière Silver Économie et intégrant des représentants des usagers seniors. Cette sélection vise à mesurer que le projet est utile, désirable, innovant, faisable et profitable. Pour finir, Silver Valley assure le suivi des projets primés.

Le Comité des Partenaires

Le Conseil départemental du Val-de-Marne et l'Établissement Public Territorial Grand - Orly Seine Bièvre, sont des partenaires historiques du Pôle Allongement de la Vie Charles Foix. Ces collectivités financent depuis 2004 le fonctionnement et le prix de la Bourse Charles Foix créée par la ville d'Ivry-sur-Seine. L'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre incluant les financeurs historiques que sont Ivry-sur-Seine et Vitry- sur-Seine, et le Conseil départemental du Val-de-Marne, soutiennent activement et participent au financement du Cluster Silver Valley. Plus largement ils s'engagent dans le soutien du développement et de l'innovation de la Silver économie dont le territoire Seine-Amont constitue le berceau, avec en particulier la création de la plateforme immobilière et de services SILVER INNOV' Charles Foix Seine- Amont, l'appui à l'association Futurâge et le cluster Silver Valley. Contribuant au développement des dynamiques sociales, économiques et scientifiques visant à favoriser le «bien vieillir», l'Établissement Public Territorial et le Conseil départemental s'engagent en faveur d'un développement innovant du territoire Seine-Amont.

Plus d'informations sur www.valdemarne.fr
Twitter : @valdemarne_94
Plus d'informations sur www.grandorlyseinebievre.fr
Twitter : @T12GOSB

Silver Innov' est un outil de développement économique local destiné à accueillir et accompagner des entreprises, et notamment des start-up, proposant des solutions innovantes dans le domaine de l'allongement de la vie et de l'autonomie et favoriser l'animation de l'écosystème local.
Silver innov' développe un panel d'actions d'accompagnement et d'animation pour les sociétés hébergées : cessions d'accompagnement individualisé, ateliers d'information collectifs animés par des d'experts issus de son écosystème de partenaires/prestataires, accueil d'événements et de manifestions d'envergures destinés à favoriser les rencontres avec des acteurs de l'écosystème innovant/ entrepreneurial/ silver économie, organisation de rencontres informelles et de moments d'échange… Silver innov' a aussi pour ambition de devenir le lieu de convergence des événements de la Silver économie en ile de France pour renforcer la place du territoire dans l'écosystème francilien.

Plus d'informations sur www.silver-innov.fr
Twitter : @silver_innov

AG2R La Mondiale, 1er groupe d'assurance de protection sociale en France, propose une gamme complète de produits et de services en retraite, épargne, prévoyance et santé. Acteur de référence en assurance de la personne présent sur tous les territoires, le Groupe assure les particuliers, les entreprises et les branches, pour protéger la santé, sécuriser le patrimoine et les revenus, prémunir contre les accidents de la vie et préparer la retraite.

Société de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste, AG2R LA MONDIALE cultive un modèle de protection sociale unique qui conjugue étroitement rentabilité et solidarité, performance et engagement social. Le Groupe est ainsi très investi dans le domaine de l'action sociale et soutient les initiatives individuelles et collectives en faveur des personnes fragilisées dans le domaine de l'habitat, de la prévention santé et de l'aide aux aidants. AG2R LA MONDIALE finance la bourse de Charles Foix depuis 2011.

Suivez l'actualité du Groupe : www.ag2rlamondiale.fr
Twitter et Facebook : @AG2RLAMONDIALE

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse Île-de-France

La politique d'action sociale de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse s'inscrit dans une approche globale qui prend en compte l'ensemble des éléments favorables au «bien vieillir» afin de lutter contre les risques de fragilisation sociale et de perte d'autonomie. Dès la mise en place d'une filière « Silver économie », la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse a souhaité accompagner la démarche et contribuer au développement d'aides et de services de proximité innovants en faveur du bien vieillir de tous les retraités et du maintien de l'autonomie des plus fragilisés.

La politique d'action sociale mise en œuvre par la Direction de l'action sociale Île-de-France, s'articule autour de 3 niveaux d'intervention :

> Informer et conseiller

La Cnav en Île-de-France déploie une politique d'information et de conseil à destination de l'ensemble des retraités afin de les sensibiliser aux enjeux du vieillissement et au bien vieillir.

> Développer les actions collectives de prévention

La Cnav en Île-de-France soutient, par le biais d'appels à projets, des initiatives innovantes qui améliorent le quotidien des retraités et visent à les accompagner dans leur avancée en âge et à retarder la perte d'autonomie. Les projets s'inscrivent dans trois grandes orientations : (i) l'adaptation des logements et le soutien aux lieux de vie collectifs ; (ii) la prévention à domicile, (iii) l'accompagnement des personnes retraitées fragiles, en particulier les aidants. La Cnav en Île-de-France est également membre fondateur du groupement « Prévention retraite Île-de-France » (Prif), avec la MSA et les trois caisses RSI franciliennes.

> Accompagner les retraités fragilisés

Avec le dispositif d'évaluation globale à domicile des besoins, elle identifie l'ensemble des besoins des retraités fragilisés à l'occasion d'un événement de la vie ou rencontrant des difficultés à se maintenir à domicile. La visite d'évaluation peut aboutir à la préconisation d'un Plan d'Actions Personnalisé diversifié, constitué de conseils et de services variés.
La Cnav en Île-de-France intervient sur la problématique de l'adaptation du logement à travers son dispositif «logement et cadre de vie» : (i) repérage des risques d'accident domestique et des situations de précarité énergétique ; (ii) transmission de conseils et d'orientations en fonction des difficultés ; (iii) financement d'aides techniques sous forme de forfaits ; (iv) participation financière à des travaux d'aménagement et/ou de rénovation thermique.

Depuis 2015, 10 projets de la filière Silver économie ont été soutenus en Île-de-France, pour une enveloppe avoisinant les deux millions d'euros.

Plus d'informations sur : www.lassuranceretraite-idf.fr ; http://www.prif.fr/ ; http://www.jamenagemonlogement.fr/
Twitter : @Cnav_actu

Le conseil régional d'Île-de-France

Première région économique française, l'Île-de-France représente à elle seule 31 % du produit intérieur brut (PIB) de notre pays. Elle a tous les atouts pour devenir la première région d'Europe. Elle bouillonne de talents, d'idées et de capitaux.

Grande région urbaine et rurale, avec une population de 12 millions d'habitants répartis dans huit départements dynamiques, elle dispose de lieux prestigieux qui forgent son identité – universités, grandes écoles, entreprises, musées. Elle est à la pointe de la recherche, de l'innovation et de la compétitivité.

Elle est aussi la première destination touristique au monde. Le territoire francilien a tout pour gagner la bataille des métropoles et la Région doit aller encore plus loin et plus vite, à l'heure des mutations technologiques ; renforcer son attractivité à l'international pour faire en sorte que les investisseurs étrangers se localisent sur le territoire ; faire ressentir aux Franciliens la fierté d'appartenir à une région unique et solidaire ; valoriser et accompagner au quotidien les territoires et leurs acteurs tout en réduisant les fractures sociales et territoriales.

Alors qu'un français sur 3 aura plus de 65 ans en 2020, elle doit également offrir la meilleure qualité de vie qui soit à ses seniors.

La Région souhaite relever ces défis en s'engageant résolument dans la révolution des transports, en assurant un aménagement du territoire harmonieux, en faisant des lycées des lieux de réussite pour tous, mais aussi en investissant et soutenant les entrepreneurs dans leurs projets de création, de développement et d'innovation pour créer des emplois en Île-de-France.

Investir aujourd'hui dans la Silver Économie et dans les innovations du secteur est aussi de nature à renforcer le rayonnement international de l'Île-de-France sur une thématique majeure de nature économique et sociétale.

Dans cet esprit, la Région se réjouit de son partenariat avec Silver Valley dont les Bourses Charles Foix constituent l'une des actions emblématiques.

Plus d'informations sur : www.iledefrance.fr
Twitter : @iledefrance

La Mutuelle Générale

Acteur majeur de l'économie sociale, La Mutuelle Générale protège près de 1,4 million de personnes. Partenaire des groupes La Poste et Orange depuis 70 ans, elle intervient sur le marché des particuliers et des entreprises, en santé et en prévoyance. Son expérience dans la gestion des régimes obligatoire comme complémentaire, lui confère une expertise globale des métiers de l'assurance santé. Au-delà du simple remboursement des frais médicaux, elle privilégie en particulier l'accompagnement personnalisé de ses adhérents par des services innovants s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment dans le domaine de la prévention en santé.

Fidèle à ses valeurs mutualistes et n'ayant pas d'actionnaires à rémunérer, La Mutuelle Générale dispose de la liberté nécessaire pour construire une stratégie sur le long terme au seul bénéfice de ses adhérents.

Plus d'informations sur : www.lamutuellegenerale.fr
Twitter : @LaMut_Generale

Korian

Korian est aujourd'hui le leader européen des services d'accompagnement et de soins aux seniors et compte 803 établissements en Europe et un réseau professionnel de soins à domicile, qui répondent aux attentes les plus diverses d'une clientèle exigeante : 603 maisons de retraite médicalisées, 85 cliniques de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), résidences services seniors, soins et hospitalisation à domicile. Chaque réponse que nous apportons, (accompagnement et soins au quotidien, rééducation, soins à domicile,…) respecte l'intégrité de chacun et lui permet d'avancer en âge sereinement.

Nos services sont proposés dans d'autres pays européens : en Allemagne, en Italie, en Belgique et en Espagne. En France, nous disposons de 364 établissements répartis sur l'ensemble du territoire national.

Nos résidents et nos patients trouvent ainsi toujours une solution au plus près de leur domicile et de leurs proches. Avec l'acquisition de Petits-fils, le groupe enrichit son offre de services à domicile avec un réseau de 58 agences au niveau national.

Près de 70 000 familles font aujourd'hui confiance à l'expertise Korian. Des services personnalisés adaptés sont proposés à chaque résident et patient.

Une démarche éthique profondément humaine : Les valeurs Korian que nous défendons – Bienveillance, Responsabilité, Transparence et Initiative – sont à l'image de l'implication de nos équipes : elles prennent sens de manière concrète et s'affirment quotidiennement auprès des milliers de personnes qui nous font confiance. Notre éthique de travail se conjugue avec le respect des réglementations médicales, l'extrême exigence de notre expertise et la recherche constante d'innovation dans le domaine du Bien Vieillir.

Plus d'informations sur : www.korian.fr
Twitter : @korian

Engie

Nous sommes un groupe mondial de référence dans l'énergie bas carbone et les services. Pour répondre à l'urgence climatique, notre ambition est de devenir le leader mondial de la transition zéro carbone « as a service » pour nos clients, notamment les entreprises et les collectivités territoriales. Nous nous appuyons sur nos métiers clés (énergies renouvelables, gaz, services) pour proposer des solutions compétitives et sur-mesure.

Avec nos 160 000 collaborateurs, nos clients, nos partenaires et nos parties prenantes, nous formons une communauté d'Imaginative Builders, engagés chaque jour pour un progrès plus harmonieux.

Chiffre d'affaires en 2018 : 60,6 milliards d'euros. Coté à Paris et Bruxelles (ENGI), le Groupe est représenté dans les principaux indices financiers (CAC 40, DJ Euro Stoxx 50, Euronext 100, FTSE Eurotop 100, MSCI Europe) et extrafinanciers (DJSI World, DJSI Europe et Euronext Vigeo Eiris - World 120, Eurozone 120, Europe 120, France 20, CAC 40 Governance).

Plus d'informations sur : https://www.engie.com/

Twitter : @ENGIEgroup

Logévie Groupe Action Logement

Logévie, Entreprise Sociale pour l'Habitat, filiale d'Action Logement, a pour mission de réhabiliter, construire et gérer des logements. Reconnue pour son expertise dans les logements pour seniors et les résidences intergénérationnelles, Logévie apporte des réponses logements à des personnes aux ressources modestes en réhabilitant et construisant des établissements (Résidences Autonomie et EHPAD) ainsi que des résidences intergénérationnelles thématiques. Propriétaire de plus de 7 500 logements en Gironde, dont plus de la moitié dédiée aux seniors, Logévie emploie 100 collaborateurs. Le chiffre d'affaires est de 35 M d'€ en 2017.Logévie est présidée par Georges Fernandez et dirigée par Mario Bastone.

Plus d'informations sur : www.logevie.fr
Twitter : @Logevie_AL

AFNOR Certification est le premier organisme de certification et d'évaluation en France, et un des leaders à l'échelle mondiale. Délivrant des marques de confiance à forte notoriété telles que NF, AFAQ et l'Eco-label européen, AFNOR Certification propose aux professionnels des signes de reconnaissance pour valoriser la qualité de leur système de management, leurs services et produits ainsi que la compétence de personnes.

AFNOR Certification est engagé depuis plus de 15 ans dans le « bien vieillir », en faveur des seniors et de leurs aidants, mais aussi de tous les acteurs de la Silver Economie. A titre d'exemple, le dispositif « Testé et Approuvé par les Seniors » permet aux consommateurs de repérer des produits qui répondent aux besoins et particularités de nos ainés. Evalués en situation réelle par des experts et des seniors, les produits qui affichent ce logo sont réellement ergonomiques, sans danger et facile à utiliser.

Plus d'informations sur : www.afnor.org
Twitter : @AFNOR

MODALITÉS DES CANDIDATURES

Article 1
Critères d'éligibilité

Le candidat sera éligible s'il respecte ces 7 conditions :

1. Seule une structure (association, entreprise) domiciliée en France et justifiant d'une activité de 5 ans maximum peut candidater à la Bourse Charles Foix.

   (Le Comité des Partenaires se réserve le droit de lever cette exception en fonction de la pertinence du projet proposé).

2. Projet ayant une ambition d'intérêt social.

3. Répondant aux besoins seniors actifs ou retraités (autonomes, fragilisés ou dépendants) et/ou de leurs aidants (familiaux ou professionnels).

4. Un projet en phase avancée de recherche et développement.
(Si votre projet repose sur une idée fraîchement émergée sans un travail préalable de conceptualisation, de concrétisation et d'argumentation, nous vous encourageons à ne pas candidater.)

5. S'inscrivant dans la thématique de l'appel à projets.

6. Le dossier de candidature doit être daté, signé et envoyé en version électronique avant la date de clôture de l'appel à projets, par le responsable légal de la structure candidate ou l'un de ses mandataires habilités.

7. Le candidat devra s'acquitter des frais d'inscription et de gestion s'élevant à 200 euros par dossier, à la date limite de dépôt du dossier de candidature. Cette somme est non remboursable et réputée acquise quel que soit l'issue des votes :
   - par chèque à l'ordre de Silver Valley à envoyer au 54 rue Molière 94200 Ivry-sur-seine.
   - Ou par virement sur le compte :
     Titulaire : Silver Valley // Banque : Caisse d'Epargne Ile-de-France IBAN : FR76 1751 5900 0008 0022 4921 427 // BIC : CEPAFRPP751

Les anciens lauréats de la Bourse Charles Foix peuvent déposer un nouveau dossier de candidature à condition que celui-ci concerne un projet différent.

Article 2
Procédure d'inscription

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site internet du blog de la Bourse Charles Foix (http://www.boursecharlesfoix.com/) et à renvoyer dûment rempli, daté et signé par mail (bcf@silvervalley.fr) ou courrier postal avant le 4 mai 2020 à 12h30. Tout dossier déposé hors délai ou non signé ne sera pas retenu.

Le dossier de candidature est composé de 3 parties distinctes et intitulées :

1. Préambule ;
2. Fiche d'identité ;
3. 5 preuves ;

Ce dossier de candidature présente l'ensemble des 27 éléments de preuve d'utilité, de désirabilité, d'innovation, de faisabilité et de profitabilité de l'outil Sapige®.

SÉLECTION DES CANDIDATS

Les candidats sont sélectionnés au travers du système Sapige® conçu et développé par Silver Valley.

Ce système intègre une procédure de sélection composé de deux filtres («Utilité, Désirabilité et Innovation» et «Faisabilité et Profitabilité») comme l'illustre le schéma suivant. Le premier filtre mesure la pose du problème : est-ce que l'idée est pertinente, utile, désirable et innovante ? Le second filtre mesure la résolution du problème : est-ce que le projet d'innovation est faisable, industrialisable et profitable ?

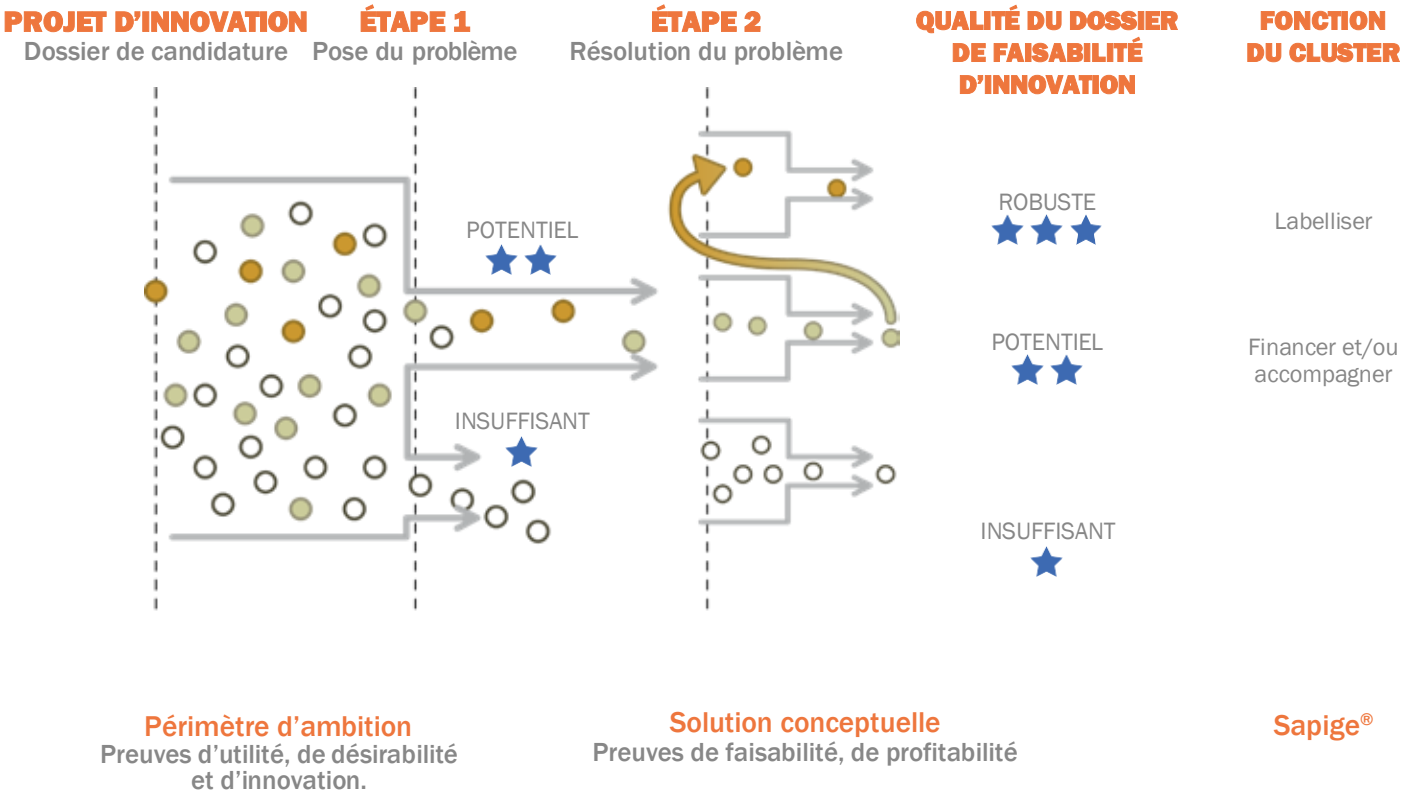

Présentation de la procédure de sélection des candidats de la Bourse Charles Foix (extrait de Sapige®, 2012 - tous droits réservés)

Article 3
Composition des jurys

Le process de sélection est initié par le traitement préliminaire des dossiers par l'équipe Silver Valley, suivi de deux jurys, dont le Grand Jury final. Ces jurys sont composés de nombreux acteurs spécialistes d'un champ de compétences de la filière de la Silver économie : responsables d'incubateurs, investisseurs, industriels, retraités, consultants en veille techno-économique, marketing, propriété intellectuelle, ..., ainsi que de représentants d'usagers seniors (intégrés en fonction de leurs expériences et de leur niveau d'expertise). Chacun des membres du jury aura plusieurs semaines pour la lecture des dossiers et complétera son évaluation lors de séances d'audition des nominés. Le jury s'appuiera sur les critères d'évaluation en fonction de ses compétences, par exemple : un gériatre évaluera la pertinence de l'idée alors qu'un investisseur évaluera la profitabilité de la solution.

Les dossiers seront examinés par le premier jury, décomposé entre les spécialités de la Faisabilité, de l'Innovation, de la Désirabilité, de l'Utilité et de la Profitabilité (FIDUP). 12 projets seront sélectionnés par ce premier jury. Le Comité des Partenaires pourra choisir parmi ces 12 projets sélectionnés pour proposer des possibilités d'accompagnement.

Ensuite 6 projets seront retenus et passeront au second jury, Le Grand Jury. Celui-ci analysera la globalité des projets finalistes et orientera la prise de décision quant au classement des projets ainsi qu'à la pré-identification des lauréats.

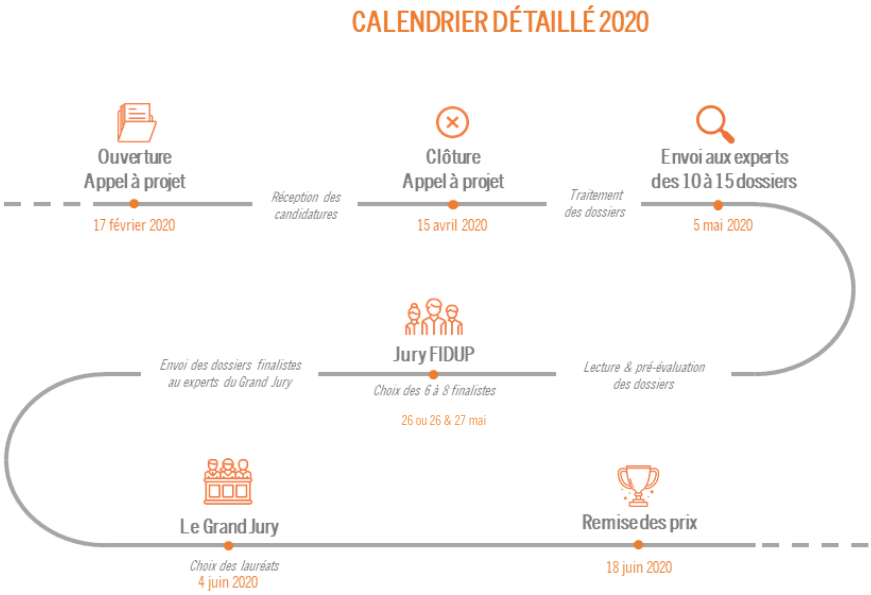

Les avis des représentants des utilisateurs seniors ainsi que ceux des experts seront communiqués aux nominés qu'ils soient ou non lauréats de la Bourse Charles Foix.
Le Comité des Partenaires de la Bourse Charles Foix utilisera l'ensemble de ces avis pour sélectionner de 1 à 3 lauréat(s).

Situation exceptionnelle : au vu de la situation actuelle, il est possible que le Jury FID'UP initialement prévu le 26 mai en présentiel se fasse les 26 & 27 mai matin à distance.

Article 4
Critères d'évaluation

Pour l'attribution des bourses, les jurys jugeront les projets selon 5 critères d'évaluation (les preuves) présentés dans le tableau suivant.

CRITÈRES D'ÉVALUATION	DÉFINITION
Utilité	Elle est constituée d'éléments qui démontrent le potentiel du projet d'innovation en termes de couverture d'usage. Cette preuve vise à démontrer que le projet d'innovation permet de résoudre des situations de dysfonctionnement, d'inconfort de vie de la personne âgée.
Désirabilité	Elle est constituée d'éléments qui démontrent la compatibilité entre le projet d'innovation et les préférences, les habitudes, les attentes et l'éthique de consommation de ses utilisateurs/clients/bénéficiaires cibles. Il s'agit de jauger l'attractivité globale pour les usagers finaux d'une solution. Ce critère est divisé en 2 comités : un comité d'experts et un comité d'experts usagers.
Innovation	Elle est constituée d'éléments qui démontrent le positionnement du projet d'innovation, son degré d'innovation et de revendication du projet d'innovation comparativement à des solutions existantes en cours de développement ou déjà commercialisées sur le marché.
Faisabilité	Elle est constituée d'éléments qui démontrent comment l'idée, la solution conceptuelle ou le prototype fonctionne ou va fonctionner de manière effective dans les situations attendues et spécifiées par des simulations, par des validations in situ et le processus de conception qui implique parfois les utilisateurs. Cette preuve présente également les actions qui vont permettre de concevoir une solution faisable et industrialisable.
Profitabilité	Elle est constituée d'éléments qui démontrent que le projet d'innovation est profitable en termes de chiffre d'affaires pour le porteur de projet, de confort et de qualité de vie pour l'utilisateur et plus largement que le projet d'innovation contribue à une efficience de système sanitaire (optimisation des services, réduction des coûts, etc.).

Présentation des critères d'évaluation de la Bourse Charles Foix
(extrait de Sapige®, 2012 - tous droits réservés)

REMISE DE LA BOURSE CHARLES FOIX

Article 5
Montant de la bourse

L'enveloppe globale de l'appel à projet est fixée à 45 000€ avec une répartition de la dotation allant de 20 000 € (1er lauréat), 15 000 € (2nd lauréat) à 10 000€ (3ème lauréat), et une possibilité de prix spéciaux.

Le montant de chacun des lauréats de la Bourse Charles Foix est fixé par le Comité des Partenaires après leur délibération faisant suite au Grand Jury final. Ils prendront en compte l'avis des membres du Grand Jury pour déterminer le ou les lauréats 2020 qui bénéficieront d'un accompagnement individualisé de 12 mois réalisé par Silver Valley (dans le cadre des actions organisées par Silver Valley), d'une adhésion gratuite pendant 24 mois (à partir du 1er janvier suivant la remise officielle), de la promotion de leur projet via les activités de Silver Valley. Chaque lauréat pourra également se voir offrir par le Comité des Partenaires :

> Le prix « Testé et Approuvé par les Seniors », marque dédiée à la Silver Economie remis par l'Afnor Certification. Le prix sera offert au lauréat le mieux noté et présentant une solution éligible à ce dispositif.

> Le « prix du territoire » par le Conseil Départemental du Val de Marne et l'Etablissement Public Territorial du Grand Orly Seine Bièvre incluant :

- Un financement supplémentaire via la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du Val-de-Marne (CFPPA) pendant un an afin de déployer sur le territoire une solution en faveur des publics du département. A noter que le projet sera financé s'il répond effectivement aux critères de fonctionnement de la CFPPA. Ce financement ne pourra excéder 40 000 Euros par an et sera officialisé par une convention.
- Une mise en relation privilégiée, via le Conseil départemental qui mobilisera à cet effet son ingénierie, avec un ou plusieurs établissements ou services médicosociaux (EHPAD, résidences autonomie, services à domicile…) afin que l'entreprise puisse développer son activité.
- Un accompagnement renforcé en RH, solutions d'hébergement avec possibilité d'hébergement gratuit pendant un an (La Fabrique, Villejuif Bio Park…), mise en relation avec les réseaux et acteurs de l'innovation du territoire (clusters, école d'ingénieurs…), l'inscription éventuelle au dispositifs nationaux et régionaux (Territoires d'industrie, Banque des territoires, CDC, Arc de l'innovation…), des informations et accompagnements des appel à projets (inscription possible sur la plateforme information appels projets…) par l'Etablissement Public Territorial du Grand Orly Seine Bièvre.

> Une solution d'hébergement par Silver innov' comprenant l'accès à l'ensemble des dispositifs d'accompagnement de Silver innov' en fonction de ses besoins (à concurrence de 25m²) pour une durée de 6 mois (dans la limite de 3 hébergements).

Les autres partenaires, à savoir la CNAV, AG2R LA MONDIALE, Engie, Logévie, Korian et La Mutuelle Générale se réservent le droit de proposer d'autres types de dotations en fonction des typologies de projets présentés (ex. contrats de prestations de service).

L'ensemble des projets finalistes pourront également bénéficier des accès prioritaires à certaines activités de formation et d'accompagnement de Silver Valley, et de son réseau de partenaires.

En outre, le Comité des Partenaires se laisse la possibilité de définir des prix spéciaux en sus des 6 finalistes. Ces décisions seront prises à l'issue du Grand Jury, lors du Comité des Partenaires d'attribution des prix. Chaque partenaire décidera alors du finaliste à qui il attribuera la dotation.

Article 6
Remise officielle de la Bourse Charles Foix

L'ensemble des projets auditionnés par les jurys seront cités lors de la remise de la Bourse Charles Foix et un bref descriptif sera publié sur le site : www.silvervalley.fr

Les lauréats de la Bourse Charles Foix édition 2020 seront invités à présenter leur projet d'innovation lors d'un évènement regroupant de nombreux acteurs de la filière. À cette occasion, le prix de la Bourse Charles Foix édition 2020 leurs sera remis en présence de membres du réseau, d'officiels et de l'ensemble du Comité des Partenaires.

Les résultats seront diffusés aux partenaires et aux médias par communiqué de presse.

SUIVI DES LAURÉATS

Article 7
Engagement du lauréat

Le lauréat s'engage à :

> utiliser la totalité de la somme versée selon le plan de financement présenté dans le dossier de candidature dans un délai de 12 mois maximum.

> participer à un minimum de deux entretiens avec Silver Valley pour réaliser un bilan du développement de son projet d'innovation suite au premier versement de la Bourse Charles Foix.

> fournir un rapport final expliquant les études et les résultats du projet d'innovation, incluant les pièces justificatives ainsi qu'un bilan financier associé. Ce rapport explique et justifie l'ensemble des dépenses du projet d'innovation relatif à la dotation financière.

> mentionner qu'il est lauréat de la Bourse Charles Foix dans toute sa communication (mention sur les réseaux sociaux, site web, communiqué de presse ou prises de parole publiques) durant une année calendaire.

Article 8
Engagement du Comité des Partenaires

Le Comité des Partenaires s'engage à relayer largement l'appel à projets (partenaires, prescripteurs, grand public…)

Le Comité des Partenaires s'engage à accompagner un lauréat (au choix parmi les 12 finalistes du jury FID'UP, en amont du 14 mai 2020) dans le développement de son activité.

Le Comité des Partenaires s'engage à :

- prendre connaissance de l'ensemble des dossiers reçus par Silver Valley et à faire part de leur commentaires sous huit jours à l'équipe de Silver Valley.
- A participer au Jury FID'UP le 26 mai 2020 (ou 26 et 27 mai à distance)
- A participer au Grand Jury le 4 juin 2020
- A participer à la Remise Officielle de la Bourse Charles Foix le 18 juin 2020

Article 9
Modalités de versement

La Bourse sera versée à la structure légalement identifiée dans le dossier comme porteuse du projet, et à condition d'avoir fourni au préalable un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à l'adresse gestion@silvervalley.fr .

Le versement s'effectuera en 2 fois sous la forme :

- d'un premier acompte de 50% de la dotation après un premier entretien avec l'équipe de Silver Valley, 3 mois maximum après la remise officielle de la Bourse Charles Foix.
- Le solde de 50% de la dotation sera versée à l'issue de la dernière audition du porteur de projet par l'équipe de Silver Valley et à condition que toutes les pièces justificatives aient été fournies au préalable.

Dans le cas où il est constaté un écart important entre le prévisionnel annoncé et la réalisation à mi-parcours, Silver Valley se réserve le droit de ne pas verser le solde de la dotation et de demander le remboursement de l'acompte versé, après avis du Comité des Partenaires.

Si le projet est abandonné avant le début des travaux, le lauréat s'engage à rembourser Silver Valley des sommes versées.

En cas de non-respect des engagements du lauréat définis dans le présent règlement, en particulier si le candidat ne se manifeste pas dans les 12 mois suivant la remise du premier versement de la dotation, le litige sera porté devant le Comité des Partenaires de la Bourse Charles Foix. Silver Valley se réserve alors le droit d'entamer une procédure de recouvrement de créances à l'égard du lauréat devant les instances compétentes.

Article 10
Condition du suivi du lauréat

Le lauréat est automatiquement suivi par Silver Valley pendant une période de 12 mois. L'obtention de la Bourse Charles Foix permet au porteur de projet d'être pendant 2 ans membre de Silver Valley à titre gracieux, à partir du 1er janvier suivant l'année de la remise officielle. Le lauréat pourra ainsi bénéficier des conseils des membres de Silver Valley (industriels, professionnels de santé, centres de compétences, associations d'usagers). En pratique, le lauréat lorsqu'il sera mis en relation par Silver Valley pourra :

> rencontrer l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur de la filière Silver Économie,

> compléter sa connaissance des usages, conditions de vie, pathologies et besoins des seniors,

> se positionner par rapport à la concurrence,

> préciser son besoin idéal à combler,

> réduire de manière utile son projet d'innovation à un périmètre d'ambition porteur de valeur,

> définir et affiner le cahier des charges fonctionnel du produit ou service,

> affiner le développement et la mise au point de son projet d'innovation,

> avoir accès à des lieux de test en conditions réelles (souvent très délicat et possiblement coûteux),

> définir le niveau de brevetabilité de sa solution (ou concept) retenue,

> et connaître les mécanismes des systèmes de remboursement sous-jacents pour définir un ou des scénarios de son modèle économique assurant une pérennité et un succès de son produit sur le marché.

Silver Valley a également pour finalité de permettre à ses acteurs de mutualiser des ressources (plateforme collaborative, distribution, showroom, veille techno-économique, etc.) et de rendre le territoire Français et particulièrement francilien innovant, attractif et compétitif en permettant la rencontre des offres et des demandes.

CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

Article 11
Protection intellectuelle

Les candidats doivent prendre toute disposition nécessaire pour assurer la protection juridique des travaux et/ou projets qu'ils présentent au titre de la Bourse Charles Foix.

Article 12
Confidentialité

Les membres des jurys et toute personne impliquée dans le processus de la Bourse Charles Foix s'engagent à ne pas divulguer les informations confidentielles des projets présentés dans le cadre de la Bourse Charles Foix. Un engagement de confidentialité et de non-divulgation est signé à cet effet, par chaque membre du jury et le personnel de Silver Valley.

Article 13
Communication

Le lauréat s'engage à mentionner systématiquement la Bourse Charles Foix par l'apposition de son logo sur les différents documents de communication relatifs au projet récompensé.

Le lauréat s'engage à mentionner systématiquement la Bourse Charles Foix et Silver Valley, à l'écrit comme à l'oral, lors de ses interventions dans les médias, et ce, durant l'année qui suit sa remise de prix.

Le lauréat est membre du Club des entrepreneurs de la Bourse Charles Foix. Il autorise les partenaires de la Bourse Charles Foix et Silver Valley à communiquer sur le projet, dans la limite de la partie communicable renseignée dans le dossier de candidature. Pour toute communication plus détaillée, l'aval du lauréat sera nécessaire.

En cas de non-respect de cette clause, le paiement de la dotation peut être retardé voire annulé.

DISPOSITION LÉGALE

Article 14
Cas d'annulation du bénéfice

> L'arrêt du projet si le besoin de financement n'existe plus.

> Le non-respect des obligations dérivant de l'ensemble des articles précédents entraîne la nullité de toute délibération du jury.

> En tout état de cause, les responsabilités de Silver Valley et des membres du jury ne sauraient être engagées en cas de fraude des candidats, soit à leur égard, soit à l'égard de tiers.

> La violation d'une clause du présent règlement pourra engendrer l'annulation du bénéfice de la Bourse Charles Foix.

CONTACT
SILVER VALLEY

Pour tout renseignement relatif à ce règlement

Silver Valley

09 54 23 08 85

bcf@silvervalley.fr

Bourse CHARLES FOIX

SILVER VALLEY